

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2017

COMPTE-RENDU :

Le sept novembre deux mil dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames ~~Hélène BARRÉ~~, Christelle CORVAISIER, Sylvie LE DRÉAU, Lydia DESBOIS, Valérie MUSSARD, Sandrine DEMAYA, Nicole GUYON.

Et Messieurs Dominique COLIN, Miguel FIMIEZ, Claude JOUSSE, Cyrille OLLIVIER, Eric PANCHEVRE dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Miguel FIMIEZ a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Réhabilitation de la Gare : Demande de financement au titre des fonds de concours de la Communauté de communes du Val de Sarthe
2. Vie scolaire : Réforme des rythmes scolaires
3. Finances : Décisions modificatives
4. Communauté de communes du Val de Sarthe : Modification des statuts – Transfert de la compétence eau/ assainissement/ GEMAPI, Approbation du rapport de la CLECT pour la compétence jeunesse
5. SIDERM : Modification des statuts, Rapport d'activités 2016
6. Approbation du projet de périmètre de l'EPCI issu de la fusion des Syndicats intercommunaux de la Vézanne et du Fessard, du Rhonne et de l'Orne Champenoise
7. Vœu de soutien à l'AMF pour le respect des collectivités territoriales
8. Comptes rendus de commissions communales et communautaires
9. Questions diverses.

Le compte-rendu du 10 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

1/ RÉHABILITATION DE LA GARE : DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE

Délibération :

Madame le Maire rappelle le projet de **réhabilitation du bâtiment de la Gare**. Il consiste en l'aménagement :

- au rez-de-chaussée, d'un hall d'attente pour les voyageurs, d'un bureau pouvant être mis à disposition d'un tiers et de WC publics PMR ;
- à l'étage, d'un logement d'urgence ;
- à l'extérieur, d'un préau avec tables et bancs pouvant accueillir voyageurs ou randonneurs.

Le commencement des travaux est programmé pour le 2^{ème} semestre 2018, la fin des travaux prévue pour le 1^{er} semestre 2019.

Un plan de financement sera communiqué ultérieurement, lorsque le projet aura été travaillé avec un maître d'œuvre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de communes du Val de Sarthe et à signer les pièces se rapportant à ce dossier.

Dominique COLIN propose que l'espace bureau soit également mis à disposition des randonneurs.

2/ VIE SCOLAIRE : RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la question des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2018-2019 a été discutée pendant le dernier Conseil d'école. Elle rappelle que la semaine à 4,5 jours a été maintenue pour l'année scolaire 2017/2018 afin de ne pas perturber l'organisation des parents. Elle précise également que pour cette année, le fonds d'amorçage est officiellement renouvelé (quid de l'année prochaine ?). Les parents n'auront donc pas à payer de participation plus importante.

Le Conseil municipal est invité à se positionner sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée prochaine. Un Conseil d'école extraordinaire est programmé le 23 novembre 2017.

De l'avis de Martine COUET, les nouveaux rythmes scolaires ne respectent pas le rythme biologique de l'enfant.

Une réunion publique avait été organisée en juin 2017 pour connaître l'avis des parents, la trentaine de parents présents était favorable à un retour à la semaine de 4 jours.

Les parents d'élèves élus ont fait passer un questionnaire à tous les parents. Trois propositions sont présentées :

- 1- Retour à la semaine de 4 jours
- 2- Maintien de la semaine de 4,5 jours + TAP
- 3- Maintien de la semaine de 4,5 jours avec accueil périscolaire à partir de 16 heures.

Cyrille OLLIVIER évoque aussi la possibilité d'organiser un accueil de loisirs de 11h45 à 18h30 le vendredi, service qui serait payant.

Martine COUET rapporte que les parents préfèrent que les élèves aient cours le mercredi matin plutôt que le samedi matin.

Sandrine DEMAYA n'est personnellement pas pour le samedi matin si ce n'est pour faire que des activités manuelles. Autour de cette question, ce n'est pas le bien de l'enfant qui est pris en compte mais celui des parents.

Dominique COLIN demande si un ALSH serait organisé le mercredi matin. Martine COUET répond que c'est en discussion avec le Maire de Louplande qui réorganisera un ALSH toute la journée si Louplande passe à 4 jours.

Cyrille OLLIVIER demande ce qu'il peut se passer si le Conseil municipal et le Conseil d'école ne sont pas d'accord.

Martine COUET répond que c'est de Directeur d'Académie qui tranchera.

Sylvie LE DRÉAU rapporte que les enfants ont des difficultés de concentration les mardis et jeudis après-midi. Les 4,5 jours ne conviennent pas du tout aux élèves de maternelles.

Cyrille OLLIVIER estime que les TAP étaient intéressants pour les enfants. Il est plutôt favorable à leur maintien.

Eric PANCHEVRE pense que si les TAP sont maintenus et que les parents payent ce service, ils deviendront plus exigeants sur les prestations.

Cyrille OLLIVIER répond que si les TAP sont facturés au même prix qu'un ALSH, cela peut être intéressant pour la Commune.

Eric PANCHEVRE précise qu'il faudrait embaucher du personnel et avoir un nombre d'enfants présents conséquents.

Sandrine DEMAYA a de bons retours des TAP par ses enfants.

Cyrille OLLIVIER admet que sur une journée de centre aéré, les enfants peuvent faire des choses plus variées que sur les TAP.

Délibération :

Madame le Maire expose que le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à déroger à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine. Madame le Maire propose que le Conseil municipal se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **6 voix POUR, 1 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS**, émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours.

3/ FINANCES : DÉCISIONS MODIFICATIVES

Martine COUET informe le Conseil municipal qu'une expertise a été faite sur la structure du bâtiment du multiservices. Un bureau d'étude spécialisé a permis de démontrer que la ferme du bâtiment n'était pas touchée mais que le plancher est fragile.

Cyrille OLLIVIER est dubitatif car le plancher bougeait avant même qu'il ne soit refait.

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de créditer le chapitre 61 afin de prendre en charge les dépenses imprévues liées à l'expertise de la structure du bâtiment du commerce multiservices.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la décision modificative suivante :

- C/ 66111 : - 400€
- C/2135 : - 1 600€
- C/021 : - 1 600€
- C/023 : - 1 600€
- C/ 615228 : + 2 000€

Dominique COLIN demande s'il ne faudrait pas refaire un commerce, sur la place de l'Eglise par exemple, plutôt que d'engager de nouveaux frais pour réparer le multiservices. Cela pourrait être englobé dans le projet d'aménagement du bourg.

Claude JOUSSE précise que les réparations n'engendreront pas tant de frais que cela.

Lydia DESBOIS émet l'idée d'installer un commerce à la gare.

Cyrille OLLIVIER pense que c'est trop éloigné du centre-bourg.

Sandrine DEMAYA répond que cela peut avoir un avantage sur le stationnement.

Martine COUET admet que l'idée de Dominique COLIN est envisageable mais qu'il faudrait qu'une opportunité se présente autour de la place de l'Eglise. Cependant, le budget n'est pas le même.

Dominique COLIN informe qu'il existe un bâtiment intéressant, celui de la boulangerie.

Martine COUET précise que l'appartement au-dessus de la boulangerie n'est pas en très bon état, il y aurait aussi des frais à prévoir.

Cyrille OLLIVIER rappelle que beaucoup de travaux ont déjà été fait sur le multiservices. Si remettre un IPN permet au bâtiment d'être conforme pour plusieurs années, il faut le faire.

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de créditer le chapitre 67 afin que toutes les dépenses liées à l'organisation du Nouvel an 2017 soient imputées sur le compte 678.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la décision modificative suivante :

- C/ 6188 : - 1 900€
- C/ 678 : + 1 900€

4/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE : MODIFICATION DES STATUTS – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU/ ASSAINISSEMENT/ GEMAPI, APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT POUR LA COMPÉTENCE JEUNESSE

4-1/ Modification des statuts – transfert de la compétence Eau/ Assainissement/ GEMAPI

Le Conseil municipal est invité à statuer sur le transfert de la compétence GEMAPI (obligatoire au 01/01/2018), eau et assainissement (obligatoires au 01/01/2020).

Martine COUET rappelle le courrier du Maire de La Suze-sur-Sarthe dont chaque conseiller municipal a été destinataire. Elle précise qu'il contient beaucoup d'erreurs.

Claude JOUSSE ajoute que la Commune de La Suze a été invitée comme toutes les autres communes aux réunions avec le Cabinet Finance Consult. Par ailleurs, le Maire de La Suze a annoncé lors d'un conseil communautaire une hausse des tarifs de 60% qui contredit celle de 25 à 30% avancée dans son courrier.

Martine COUET informe que le Sénat a proposé de rendre optionnelles les compétences eau et assainissement. Cette proposition a été retoquée par la majorité gouvernementale le 12 octobre 2017.

Pour rappel, si la Communauté de communes n'a pas au 1^{er} janvier 2018 neuf compétences, elle perd 160 000€ de Dotation Globale de Fonctionnement. C'est pour cette raison qu'il est préférable que les trois compétences eau, assainissement et GEMAPI soient transférées à cette date et pas ultérieurement.

Dominique COLIN demande quelles incidences auront ces transferts sur les contribuables du territoire.

Claude JOUSSE répond que le coût de l'assainissement va augmenter. La principale raison est que le coût de l'assainissement sur Voivres était peu élevé. L'assainissement est propre à chaque Commune. Notre lagune est un système peu onéreux, les choses se modifieront dans le temps. Concernant l'eau potable, cela aura peu de conséquences car ce service restera géré par les syndicats d'eau.

Pour information, l'excédent de fonctionnement du budget assainissement restera au bénéfice de la Commune.

Délibération :

Madame le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe en date du 28 septembre 2017 portant modification de ses statuts :

▫ Article 2 : Compétences

➤ Compétences obligatoires

- ✓ 3. Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement

➤ Compétences optionnelles

- ✓ 7. En matière d'assainissement : l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.
- ✓ 10. Eau.

Après avoir écouté l'exposé de Madame le Maire et pris connaissance de la délibération sus-mentionnée, le conseil municipal, décide :

- par 9 voix POUR, 1 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS, d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la compétence « GEMAPI » rubrique 3 ;
- à l'unanimité, d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la compétence « En matière d'assainissement : l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif » rubrique 7 ;
- à l'unanimité, d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la compétence « Eau » rubrique 10 ;

- par 11 voix POUR, 1 ABSTENTION, d'accepter la nouvelle numérotation des compétences communautaires (tableau annexé à la délibération du conseil de communauté en date du 28/09/2017), vu les modifications présentées ci-dessus ;
- de joindre, pour référence, à cette délibération une copie de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

4-2/ Approbation du rapport de la CLECT pour la compétence jeunesse

Délibération :

Madame le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la compétence Point jeunes transférée au 1^{er} janvier 2017.

Le montant des charges transférées sur Voivres est de **8 990,05€**. Pour rappel, le montant calculé sera pris en compte dans le calcul de l'attribution de compensation 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT pour la compétence Point jeunes.

5/ SIDERM : MODIFICATION DES STATUTS, RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

5-1/ Rapport d'activités 2016

Madame le Maire donne la parole à Miguel FIMIEZ pour la présentation du rapport d'activités 2016 du SIDERM.

En 2016, le SIDERM compte 137 abonnés (133 en 2015). SOTRAVER reste le plus gros consommateur de la Commune avec 30 236m³.

Le forage d'Yvré-le-Pôlin a alimenté la commune pour 44 550m³ d'eau (42 070m³ en 2015). Le réseau du SIDERM représente sur Voivres 13 430ml dont 6 552 en acier, 65 en PEHD et 6812 en PVC.

Le prix du m³ d'eau était de 2,13€, il est passé à 2,15€ en 2017.

Le rendement en 2015 était de 79%, 83,30% en 2016. Il y a donc eu moins de fuites.

La qualité de l'eau est bonne puisqu'elle est prélevée dans le sol cénomaniens. Il n'y a pas eu d'analyses non conformes depuis 2015.

Délibération :

Madame le Maire donne la parole à Miguel FIMIEZ pour la présentation du rapport d'activités 2016 du SIDERM.

Après l'exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport d'activités 2016 du SIDERM.

5-2/ Modification des statuts

Madame le Maire donne la parole à Miguel FIMIEZ pour présenter au Conseil municipal la proposition de modification des statuts du SIDERM.

La modification porte sur le retrait des communes de Le Mans Métropole du SIDERM. Le Mans Métropole va reprendre une partie du réseau (795,1 km, soit 37,5 abonnés/km) et deux sites de production. Elle va également reprendre l'endettement au prorata du nombre d'abonnés, soit 60,3% (14 millions d'euros). Il restera au SIDERM un endettement de 6 millions d'euros.

Claude JOUSSE ajoute que le SIDERM va vendre de l'eau à Le Mans Métropole et vice-versa. Ainsi, des compteurs vont devoir être placés sur le réseau.

Sur les 31 agents que compte le SIDERM, 15 vont être transférés sur Le Mans Métropole.

Parallèlement, d'autres communes vont faire leur entrée dans le SIDERM, comme par exemple Ecommoy.

Sylvie LE DRÉAU demande si le SIDERM est toujours intéressé pour installer son siège social dans la ZA des Noës à Spay.

Miguel FIMIEZ répond par l'affirmative. Il précise que 40% des abonnés du SIDERM sont sur le territoire de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Délibération :

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le retrait du SIDERM des 18 communes de Le Mans Métropole.

Par délibération du 30 mai 2017, Le Mans Métropole a confirmé sa volonté de demander son retrait du SMAEP au 1^{er} janvier 2018.

Le Comité Syndical en date du 7 juillet 2017 a, par délibération, pris la décision d'autoriser le Président à rédiger en concertation avec Le Mans Métropole une convention de retrait et à notifier la délibération aux communes membres.

Les négociations concernant le retrait des 18 communes de Le Mans Métropole ont conduit à la rédaction d'un protocole fixant les modalités de ce retrait. Le Comité Syndical du SMAEP du 29 septembre 2017, ainsi que le Conseil communautaire de Le Mans Métropole du 12 octobre 2017 ont approuvé ledit protocole.

Les 23 membres actuels du Syndicat ont maintenant à se prononcer sur cette demande.

La majorité qualifiée des membres du Syndicat est requise pour que le Préfet prenne l'arrêté de modification des statuts pour le changement de périmètre.

Pour mémoire :

- Les deux tiers des membres représentant la moitié de la population totale,
- Ou la moitié des membres représentant les deux tiers de la population totale,
- Et le membre représentant le quart de la population totale,

devront s'être prononcés favorablement pour que le retrait des communes de Le Mans Métropole soit validé par arrêté du Préfet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la demande

6/ APPROBATION DU PROJET DE PÉRIMÈTRE DE L'EPCI ISSU DE LA FUSION DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUUX DE LA VÉZANNE ET DU FESSARD, DU RHONNE ET DE L'ORNE CHAMPENOISE

Madame le Maire donne la parole à Claude JOUSSE.

La loi NOTRe impose le transfert de la compétence GEMAPI au 01/01/2018 (GEMA : Gestion des Milieux Aquatiques / PI : Protection contre les Inondations).

La DDT a divisé le département en plusieurs zones. Le secteur 7, dans lequel est inclus Voivres, comprend plusieurs bassins versants (au total 58 communes plus ou moins concernées – 4 agents de terrain et 2 techniciens de rivière).

Les trois syndicats de rivière de la Vézanne et du Fessard, du Rhonne et de l'Orne Champenoise du secteur 7 ont décidé de fusionner pour créer un seul syndicat. Début 2018, la compétence deviendra communautaire. L'ensemble des bassins versants du secteur 7 vont rejoindre ce nouveau syndicat (dont le Renom, le Préau, la Bugerie et le Roule-crottes).

Deux propositions de budget sont à l'étude : l'un à 500 000€, l'autre à 650 000€.

Point positif de cette fusion : Il y aura un siège social et des bureaux, ce qui sera mieux pour le personnel.

Point négatif de cette fusion : La contribution financière des communes sera modifiée. Pour Voivres, elle pourrait passer de 5 155,93€ à 9 169,37€. C'est la CLECT qui aura le dernier mot sur le transfert de charges.

Dominique COLIN fait remarquer que la mutualisation était censée coûter moins cher.

Claude JOUSSE répond que la méthode de calcul change pour être harmonisée. Il y a des communes dont les charges baisseront mais le Syndicat de l'Orne Champenoise avait moins de frais de gestion (personnel) que les autres syndicats.

Pour information, les travaux sur l'Orne Champenoise ont débuté sur Voivres. L'Orne Champenoise fait 25kms de long, sur Voivres cela représente 6 ou 7 kms. Il faut ajouter aussi tous les affluents, soit 90kms.

Délibération :

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de création du futur Syndicat intercommunal Sarthe Est Aval Unifié (SESEAU) qui sera constitué au 1^{er} janvier 2018 conformément aux dispositions de la loi NOTRe. Ce syndicat aura pour mission la gestion des milieux aquatiques, contribuant à la restauration du bon état des milieux aquatiques et à la préservation de ce bon état.

Ce syndicat sera issu de la fusion des Syndicats intercommunaux du bassin de la Vézanne et du Fessard, du Rhonne et de l'Orne Champenoise. Le siège social sera fixé à Guécélard.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **9 voix POUR, 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION :**

- est favorable à la fusion au 01/01/2018 des syndicats intercommunaux du bassin de la Vézanne et du Fessard, du Rhonne et de l'Orne Champenoise.
- adopte le projet de statuts du Syndicat Intercommunal Sarthe Est Aval Unifié,
- est favorable au projet de périmètre du futur syndicat intercommunal.

7/ VŒU DE SOUTIEN A L'AMF POUR LE RESPECT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délibération :

L'AMF s'inquiète des multiples annonces qui remettent en cause les principes constitutionnels de la République décentralisée garantissant la libre administration et l'autonomie financière des collectivités territoriales.

L'AMF s'alarme de la stigmatisation récurrente des élus locaux qui ne peut que nourrir populisme et démagogie. Bien loin de tout « clientélisme », les maires de France, garants de la cohésion sociale, sont en première ligne pour répondre aux attentes quotidiennes des habitants. Ils méritent donc considération et reconnaissance pour leur engagement au service du pays.

Dire qu'il y a « trop d'élus locaux en France » et qu'ils ont un « coût », c'est dénigrer ces centaines de milliers d'élus municipaux, dévoués, investis, très majoritairement bénévoles qui aident quotidiennement au fonctionnement des communes. Et que dire de leur apport irremplaçable en situation de crise ou de catastrophe naturelle, parfaitement illustrée en ce moment avec la gestion de l'ouragan Irma ? L'AMF, solidaire des habitants sinistrés, a relayé auprès de toutes les communes de France l'appel aux dons. Comme toujours lorsque l'essentiel est en jeu, les maires de France sont au côté de l'Etat pour aider à la reconstruction. Au moment où tous les efforts sont mobilisés, il n'y a pas de place pour la polémique.

Le Bureau de l'AMF a également regretté plusieurs décisions estivales, à l'opposé de la méthode de concertation convenue lors de la Conférence nationale des territoires, et qui ont installé les collectivités dans une insécurité juridique et financière : annulation de crédits à la ruralité et aux quartiers ; annonce sans préavis ni concertation de la réduction des contrats aidés, au détriment de personnes modestes et fragilisant de nombreux services publics locaux. La question cependant n'est pas de savoir si les contrats aidés sont utiles ou non, c'est la méthode employée, brutale et unilatérale, qui interpelle car elle porte en elle la rupture de la parole de l'Etat. C'est d'autant plus incompréhensible que l'Etat encourageait, il y a encore quelques mois, les préfets à développer ces contrats aidés.

Plusieurs réformes annoncées sont encore plus préoccupantes comme la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des foyers et la réduction des dépenses locales à hauteur de 13 milliards d'euros, ce qui pourrait engendrer de graves conséquences sur les territoires, et notamment sur les services aux habitants et les investissements publics locaux. Sans oublier les ponctions indues sur les ressources des Agences de l'Eau, le financement incertain des activités périscolaires et du logement social.

L'AMF a saisi le Gouvernement à plusieurs reprises sur ces préoccupations et attend des réponses concrètes et appropriées à la situation. Aussi, elle demande à être rapidement reçue par le Premier ministre.

Le Conseil municipal dénonce les différents projets gouvernementaux qui visent à remettre en cause les principes constitutionnels de la République décentralisée garantissant la libre administration et l'autonomie financière des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal dénonce tous les projets de réformes qui mènent à fragiliser la situation budgétaire des collectivités.

Le Conseil municipal soutient l'AMF qui interpelle solennellement le gouvernement pour le respect des collectivités territoriales.

8/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

8-1/ Commission Finances : Rapporteur Lydia DESBOIS

La commission s'est réunie pour travailler sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2018. La commission a exprimé son mécontentement car les orientations budgétaires de 2017 n'ont pas été suivies par le Bureau communautaire. Les finances de la Communauté de communes ne sont pas au beau fixe. A quoi sert la commission finances ?

Cyrille OLLIVIER confirme que c'est la problématique de quelques commissions communautaires.

Lydia DESBOIS explique qu'il leur a été soumis l'hypothèse d'une hausse de la taxe foncière de 1,5% à 2%. Pour exemple, cela créerait un surcoût de plus de 29 000€ pour l'entreprise LTR.

La commission finances ne souhaite pas que les entreprises fuient le territoire. Elle propose une hausse de 1% (soit environ 15€/ foyer).

Les orientations de la commission finances transmises aux autres commissions n'ont pas été suivies.

Cyrille OLLIVIER explique que la mutualisation crée des dépenses.

Lydia DESBOIS expose que la commission finances veut une hausse de 1,7% des tarifs de l'ALSH, là où la commission sociale préconise une hausse de 0,2%.

Il faudrait un représentant des finances dans chaque commission ou un représentant de chaque commission dans celle des finances.

Martine COUET précise que le constat est le même entre le conseil stratégique et le Bureau. C'est l'organisation qui est à repenser.

8-2/ Commission Voirie communautaire : Rapporteur Claude JOUSSE

En prévision de l'entrée au 01/01/2018 de la Commune de Cérans-Foulletourte dans la Communauté de communes, un adjoint était présent lors de la dernière commission. Cérans-Foulletourte comporte 60 kms de voies communales et 30 kms de chemins ruraux. Le territoire sera traversé au total par 400kms de voies communales et plus de 130 kms de chemins ruraux.

Le technicien de la Communauté de communes rencontre toutes les 6 semaines un référent communal pour faire le point sur la voirie.

La disparition de l'usage des produits phytosanitaires entraîne l'apparition de mauvaises herbes qui dégradent le milieu des voies.

Le service gère également le prêt de matériel. Il est question d'acquérir un autre barnum ou plusieurs petits en remplacement d'un qui est hors-service.

Un marché public est en cours pour l'aménagement d'une passerelle piétonne sur le pont de Fillé.

Les travaux 2018 qui seront demandés par la Commune sont l'achèvement de l'aménagement en bout de rue d'Etival et la sécurisation de la route des Randonnays pour faire ralentir la circulation.

Il a été demandé que les branches le long du ruisseau sur le chemin de randonnée vers le site des Vallées soient coupées.

8-3/ Pays Vallée de la Sarthe : Rapporteur Claude JOUSSE

Un Office du Tourisme intercommunautaire va être créé.

Le SCOT a été adopté à 26 voix POUR 1 voix CONTRE.

Le CTR (Contrat Territoires Région) 2017-2020 est axé sur le développement numérique et la rénovation urbaine et commerciale des centre-bourgs.

Départ de Christelle CORVAISIER à 22h40.

Le Plan Climat Air Energie Territorial sera mis en place au niveau du Pays.

8-4/ Commission Environnement communautaire : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU

La commission prépare le budget déchets ménagers 2018. Cette année, il a été constaté une hausse de 5,4% de refus de tri dans les Points d'apport volontaire (refus de tri= mauvais tri) et une hausse du tonnage en déchetterie (baisse des cartons).

Certaines écoles mettent en place des opérations de récupération du papier pour financer les sorties scolaires. La Communauté de communes a sensibilisé les élus sur ces actions car c'est un monopole qui appartient à la Communauté de communes et aux déchetteries.

Cyrille OLLIVIER précise que ce que propose l'Association des Parents d'Elèves de Voivres, c'est une collecte de papier et non de cartons et que les papiers récupérés ne sont pas pris en charge en déchetterie.

Sylvie LE DRÉAU insiste pour que la communication soit faite en ce sens afin de ne pas se trouver en porte-à-faux avec la Communauté de communes.

Les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) devraient augmenter de 2,5% afin d'équilibrer le budget des déchetteries.

Martine COUET s'étonne car elle croyait ce budget excédentaire.

Sylvie LE DRÉAU répond que cette situation ne pouvait pas durer. La hausse de 2,5% permet au budget de ne pas être déficitaire. Il y a le projet de déchetterie à Guécélard, la remise aux normes de celle de Roézé, l'arrivée de Cérans-Fouletourte, les investissements contre les vols.

Claude JOUSSE estime que la commission ne devrait pas accepter les propositions d'augmentation.

Sylvie LE DRÉAU rappelle que la REOM avait baissé l'an dernier.

La distribution des sacs poubelle aura lieu à la mairie les vendredis 24/11 et 01/12 et les samedis 25/11, 02/12 et 09/12. Il faut des volontaires.

Martine COUET réitère son souhait de faire signer aux habitants mécontents une pétition contre la qualité des sacs poubelle.

Claude JOUSSE ne comprend pas le principe de cette pétition puisque les élus de Voivres sont aussi les élus de la Communauté de communes.

Cyrille OLLIVIER précise que c'est un moyen de se faire entendre car la CdC ne réagit pas aux remarques qui leur sont faites.

Martine COUET conclut en disant que si c'est le terme « pétition » qui choque, le document sera dénommé autrement.

9/ QUESTIONS DIVERSES

MANIFESTATION : Voivres Animations Loisirs organise le 29 avril 2018 un grand week-end festif (soirée bavaroise + loto). Martine COUET souhaiterait que la Commune verse une subvention exceptionnelle à l'association car elle a émis des exigences quant à la sécurisation du public qui engendrera des frais supplémentaires. En effet, environ 450 personnes sont attendues sous une chaumière. Le stationnement sera organisé sur différents points de la commune et un système de navette sera mis en place.

Sandrine DEMAYA n'est pas favorable au versement d'une subvention exceptionnelle. La sécurité fait partie de leur projet, ils doivent la prendre en charge. C'est aussi l'avis de Dominique COLIN.

Martine COUET estime que c'est un beau projet que la municipalité doit soutenir. C'est elle qui impose la présence d'une sécurité et d'un contrôle des sacs. Elle rappelle que lors de certaines soirées, il y a eu des soucis liés à la sécurité.

Claude JOUSSE précise qu'avec cette manifestation, le VAL prend un gros risque financier.

Dominique COLIN rappelle que le Conseil municipal verse tous les ans une subvention pour que le VAL puisse monter des projets.

Sandrine DEMAYA propose que le VAL demande une subvention plus importante en 2018 en décrivant son projet.

Lydia DESBOIS souhaiterait que ce sujet soit discuté en commission finances au moment du travail sur les demandes de subventions.

Ce sujet sera abordé lors de la préparation budgétaire 2018.

ECOLE : L'Association des Parents d'Elèves souhaiterait la mise à disposition d'un local pour stocker les papiers lors de son opération de collecte. Une benne sera placée pendant une semaine sur la partie enherbée du parking de l'école. En attendant, le local situé à côté de la MAM sera mis à disposition pour stocker le papier. **En rappel à ce qui a été dit plus haut, il faudra tenir compte des préoccupations de la Communauté de communes.**

Martine COUET souhaiterait distribuer à tous les enfants de l'école un livret « Bien vivre ensemble » pour rappeler à chacun son rôle de citoyen. Son coût est de 2€/ exemplaire.

Le climat est tendu actuellement à l'école, il y a des problèmes de discipline et de civisme. Des zones ont été signalées au sol dans la cour (silence, calme, interdites).

Sandrine DEMAYA demande s'il est normal que le nouveau portail de la cour du bas ne puisse pas être fermé de l'intérieur. Eric PANCHEVRE va se renseigner.

COMPTEURS LINKY : Eric PANCHEVRE demande quelles suites ont été données après la réunion avec Enedis. Martine COUET rappelle que la mise en place est prévue pour 2020. Elle n'a pas encore les réponses aux questions qui ont été posées. Son ressenti est que les personnes qui étaient opposées étaient moins inquiets après la réunion.

ROND-POINT DU FOUR A CHANVRE : Les travaux redémarrent fin novembre 2017.

FRELONS ASIATIQUES : Miguel FIMIEZ informe que les pompiers ne se déplacent plus pour un nid de frelons asiatiques. Il souhaiterait que les particuliers soient informés d'une entreprise à contacter en cas de besoins. Claude JOUSSE précise que le prix d'une intervention varie selon la hauteur à laquelle est situé le nid. Eric PANCHEVRE rappelle que la Commune ne peut pas désigner d'entreprise. A chacun de contacter celle qui lui convient.

AGENDA : Commission aménagement : 28/11/2017 à 18h15.

La séance est levée à 23h45.

Hélène BARRÉ	Absente	Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA		Cyrille OLLIVIER	
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ			